

2026/420

M A I R I E
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

Tél. : 03.87.78.31.93 - Fax : 03.87.78.28.47

Email : heining.mairie@wanadoo.fr

Arrêté municipal 06/2026 du 13 Mars 2026
Arrêté permanent portant radiation des effectifs de
Monsieur François JOLIVALT

LE MAIRE DE HEINING-LES-BOUZONVILLE,

VU le code général de la fonction publique, et notamment les articles L 512-23 et suivants,

VU l'arrêté de la Commune de NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE nommant Monsieur François JOLIVALT par mutation en qualité d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe à compter du 15 Mars 2026,

VU l'arrêté de la commune de FLASTROFF nommant Monsieur François JOLIVALT par mutation en qualité d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe à compter du 15 Mars 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur François JOLIVALT est radié(e) des effectifs de la Commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE à compter du 15 Mars 2026.

ARTICLE 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e). Ampliation sera adressée au Président du Centre de Gestion et au comptable de la collectivité.

Fait à HEINING-LES-BOUZONVILLE,

Le 19 Mars 2026

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le

Signature de l'agent :